

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-12-3

Séance du vendredi 8 juillet 2011

OPERATION EXTENSION ET RESTRUCTURATION MAISON ECLUSIERE D'HIRTZFELDEN DOSSIER DE SUBVENTION PROGRAMME FEDER COMPETITIVITE REGIONALE ALSACE 2007-2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à solliciter les fonds FEDER et à signer le dossier de demande de subvention correspondant, concernant l'opération d'extension et de restructuration de la maison éclusière d'HIRTZFELDEN accueillant un Centre d'Initiation à la Nature (C.I.N.E.) ;
- valide le fait que les fonds FEDER seront sollicités au titre de la mesure « Efficacité énergétique et énergies renouvelables », pour un montant maximum de 100 000 € ; la recette sera imputée au programme B142, chapitre 13, fonction 70, nature 13172 ;
- autorise le Président à signer le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel qu'il figure en annexe au présent rapport.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté